COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20251114-2025_64-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 7** **Votants : 7**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, MARTIN Sébastien, LAY Jean-Pierre, ROUGIER Serge ;

Excusés : ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri, LAUCOURNET Jean-Marie.

Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2025.

2025/64 - Approbation de l'assiette des coupes 2026 pour les forêts relevant du régime forestier :

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2026 par l'Office National des Forêts relevant du régime forestier.

- Sur l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 07 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention :

- **Accepte** l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

NOM DE LA FORET	Numéro de parcelle	Surface à Parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
FC DE BEAUMONT DU LAC	4A1	3.11	E4	VENTE	Bloc et sur pied
FC DE BEAUMONT DU LAC	5A	2.98	E4	VENTE	Bloc et sur pied

- **Accepte** l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

NOM DE LA FORET	Numéro de parcelle	Surface à Parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
FC DE BEAUMONT DU LAC	2A	4.14	AMEL	VENTE	Bloc et sur pied
FC DE BEAUMONT DU LAC	4A2	20.99	AMEL	VENTE	Bloc et sur pied

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20251114-2025_64-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

M le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions techniques et financières liées à l'exploitation

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Serge ROUGIER

Transmis en Préfecture le 19 novembre 2025, publié le 19 novembre 2025.